



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 13 mars 2017

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 6 mars 2017

de Votants

L'an deux mil seize, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VOGEL, Sénateur-Maire.

Présents : M. VOGEL Jean Pierre, Sénateur-Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. CORBIN Patrick, Mme GUILLOPE Rose-Marie, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, Mme PLEVER Marie Laure, M. BARRE Frédéric, M. FERRAND Jean-François, Mme JARRY Laëtitia, M. TORTEVOIS Jean Louis, Mme RENVOISE Annick, M. BALLU Lionel, Mme PEYRAUD Chantal, M. LECESVE Loïc, Mme GOUPIL Micheline, M. TOURNET Bernard, Mme CORMIER Claudine, Mme CHARTRAIN Catherine et M. CRAYON Patrick

Absents ayant donné procuration : M. AVENARD Jean-François à M. LEMONNIER Thierry, M. YVON Pascal à M. VOGEL Jean Pierre et Mme REBRASSE Dominique à Mme CORMIER Claudine

Excusés : Mme DAVID Marie-France, M. VANNIER Jean-Claude et M. BLOT Alain

Secrétaire de Séance : Mme CORMIER Claudine

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 13 février 2017
- Budget général : BP 2017 et attribution des subventions aux associations locales
- Assainissement :
 - o Budget 2017
 - o Relevé topographique pour les travaux d'assainissement
 - o Etude géotechnique pour la construction d'un bassin tampon
- Finances : demandes de subvention « Aménagement du parc public » et demande de subvention à l'agence de l'eau pour la réalisation d'un plan de désherbage
- Personnel : glissement de trois postes d'adjoints techniques vers des postes d'adjoints techniques principal 2eme classe
- Patrimoine : vente d'un logement 2 rue Saint André de Gelly, estimation des biens à vendre, vente terrain Danish Crown
- Cimetière : adoption du règlement intérieur
- Marchés publics : marché de balayage des rues, achat d'illuminations de Noël, achat de jardinières, travaux aux toilettes place Charles de Gaulle, protection murale au gymnase, vidéo protection et mise sous alarme des bâtiments communaux.
- Affaires et questions diverses : désignation d'un membre à la CLECT, demande de mise à disposition gracieuse de la salle Mélusine pour une association

Le compte rendu de la séance du 13 février 2017 est approuvé à l'unanimité.



1) Budget général

Monsieur le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal que les budgets primitifs 2017 proposés ont été établis avant notification des dotations de l'Etat et des bases fiscales 2017. Ces informations ne seront communiquées aux communes que fin mars-début avril 2017. Le Conseil Municipal ajustera le budget par une décision modificative lors d'un prochain conseil.

o Attribution des subventions

Monsieur le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal d'une volonté de maintien des subventions attribuées aux associations par rapport à l'année 2016.

DELIBERATION N° 2017-44 SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Sénateur-Maire présente les demandes de subventions reçues pour l'année 2017. Après étude de celles-ci, Monsieur le Sénateur-Maire propose de privilégier les associations locales et ainsi d'attribuer les subventions comme suit :

DEMANDES DE SUBVENTION 2017

Nom de l'Association	Émis au titre de l'année 2016	Demandé 2017	Proposition 2017
ASSOCIATIONS COMMUNALES			
<i>Association des jeunes sapeurs-pompiers de Bonnétable</i>	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
<i>Association les Jonquilles</i>	100,00 €	200,00 €	100,00 €
<i>Comité des fêtes - subvention</i>	11 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €
<i>Comité des fêtes - repas des anciens</i>	1 360,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
<i>Comité de jumelage Allemagne</i>	1 200,00 €	2 200,00 €	1 700,00 €
<i>Comité de jumelage Angleterre</i>	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
<i>Gymnastique volontaire</i>	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<i>Les petits comédiens</i>	250,00 €	613,39 €	120,00 €
<i>le jardinier sarthois</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>le Lotus</i>	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<i>FNATH</i>	30,00 €	100,00 €	50,00 €
<i>La Patriote</i>	15 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €
<i>La Patriote - course cyclisme</i>	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €



<i>Sous-Officiers de réserve</i>	120,00 €	120,00 €	120,00 €
<i>Transvap</i>	0,00 €	250,00 €	250,00 €
<i>AAPPMA "Gardons et truite du saosnois"</i>	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<i>Scrabble club de Bonnetable</i>	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<i>Association des donneurs de sang</i>	150,00 €	200,00 €	150,00 €
<i>Ecurie le Mans</i>	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SOUS TOTAL	33 910,00 €	40 383,39 €	34 190,00 €
ASSOCIATIONS ECOLES BONNETABLE			
<i>Comité du souvenir français</i>	880,00 €	900,00 €	840,00 €
<i>Union Sportive Ecole Publique (Maternelle)</i>	610,00 €	620,00 €	620,00 €
<i>OCCE (Primaire)</i>	890,00 €	890,00 €	890,00 €
<i>Association des parents d'élèves du sacré cœur</i>	160,00 €	200,00 €	115,00 €
<i>Restaurant scolaire</i>	27 483,84 €	37 800,00 €	37 800,00 €
<i>Restaurant scolaire - lait aux écoles maternelles</i>	225,30 €	270,14 €	270,14 €
<i>FSE - collège</i>	900,00 €	900,00 €	735,00 €
<i>UNSS - collège</i>	480,00 €	400,00 €	285,00 €
SOUS TOTAL	31 629,14 €	41 980,14 €	41 555,14 €
TOTAL (sans cantine)	38 055,30 €	44 563,53 €	37 945,14 €
TOTAL	65 539,14 €	82 363,53 €	75 745,14 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le versement des subventions ci-dessus. Certaines demandes pourront être revues en cours d'année si besoin est.

Il est précisé que Mme Plever, Mme Chartrain, M. Ferrand et M. Tournet sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote ni aux débats, ces derniers étant membre ou proche d'un membre d'une Association bénéficiant de subventions.

o Budget général

M. le Sénateur-Maire présente le budget primitif 2017 du budget général. Il précise les investissements inscrits au budget 2017 : réfection de la toiture salle Mélusine (48 000 €), achat de jeux et mobilier pour l'école maternelle sous réserve d'obtention d'une subvention de la CAF (16 000 €), achats d'illuminations de Noël et de jardinières (18 000 €), achat d'un serveur informatique pour l'école élémentaire (2 400 €), achat de matériel pour les services techniques



(48 000 €), travaux dans la cour de l'école maternelle (10 000 €), remplacement de la chaudière de la Mairie (30 000€) ainsi que la mise en place de vidéo-protection dans les écoles, les bâtiments communaux et la voie publique (150 000 €), et l'aménagement de la place d'Armes (500 000 €).

M. le Sénateur-Maire précise que ces investissements seront financés sans augmentation des impôts.

DELIBERATION N° 2017-45 BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget général 2017, présenté par le Maire.

Après discussion, le budget général 2017 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2017
011	Charges à caractère général	848 239.97
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 355 800.00
014	Atténuation de produits	158 823.00
65	Autres charges de gestion courante	322 400.00
Total des dépenses de gestion courante		2 685 262.97
66	Charges financières	135 000.00
67	Charges exceptionnelles	8 000.00
022	Dépenses imprévues	29 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 857 262.97
023	Virement à la section d'investissement	976 113.00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	220 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 196 113.00
TOTAL		4 053 375.97
RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2017
013	Atténuations de charges	21 600.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 380.00
73	Impôts et taxes	2 061 409.00
74	Dotations, subventions et participations	1 239 474.00
75	Autres produits de gestion courante	60 500.00
Total des recettes de gestion courante		3 457 363.00
77	Produits exceptionnels	800.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 458 163.00
TOTAL		3 458 163.00
Excédent de fonctionnement reporté de N-1		595 212.97
TOTAL Recettes de fonctionnement cumulées		4 053 375.97



SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chap	Libellé	RAR 2016 + BP 2017
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 880.00
204	Subventions d'équipements versées	40 000.00
21	Immobilisations corporelles	583 910.00
23	Immobilisations en cours	234 625.00
	Opérations d'équipements	957 190.00
Total des dépenses de gestion courante		1 837 605.00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 500.00
020	Dépenses imprévues	10 000.00
Total des dépenses financières		310 500.00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 148 105.00
TOTAL		2 148 105.00
Déficit d'investissement reporté de N-1		580 894.28
TOTAL Dépenses d'investissement cumulées		2 728 999.28
RECETTES		
Chap	Libellé	RAR 2016 + BP 2017
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	256 883.00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 500.00
Total des recettes d'équipement		557 383.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	88 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	887 503.28
Total des recettes financières		975 503.28
Total des recettes réelles d'investissement		1 532 886.28
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>976 113.00</i>
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>220 000.00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 196 113.00
TOTAL		2 728 999.28

2) Assainissement

M. le Sénateur-Maire présente le budget primitif 2017 du budget assainissement.

Il précise que les travaux interviendront en 2017 et 2018 pour un coût de près de 2 800 000 € TTC. Ils seront subventionnés à hauteur de 1 380 000 € et financés par un emprunt et par la surtaxe d'assainissement.



DELIBERATION N° 2017-46 BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget assainissement 2017, présenté par le Maire.
Après discussion, le budget assainissement 2017 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	BP 2017
011	Charges à caractère général	17 194.58 €
Total des dépenses de gestion courante		17 194.58 €
66	Charges financières	95 000.00 €
022	Dépenses imprévues	7 000.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		119 194.58 €
023	Virement à la section d'investissement	200 000.00 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	120 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		320 000.00 €
TOTAL		439 194.58 €
RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2017
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	200 000.00 €
Total des recettes de gestion courante		200 000.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		200 000.00 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	50 000.00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 000.00 €
TOTAL		250 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté de N-1		189 194.58 €
TOTAL Recettes de fonctionnement cumulées		439 194.58 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	BP 2017
23	Immobilisations en cours	2 798 334.00 €
Total des dépenses d'équipement		2 798 334.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	76 000.00 €
020	Dépenses imprévues	15 000.00 €
Total des dépenses financières		91 000.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 889 334.00 €
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	50 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	415 000.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		465 000.00 €
TOTAL		3 354 334.00 €
Solde d'exécution négatif reporté de N-1		37 995.16 €
TOTAL Dépenses d'investissement cumulées		3 392 329.16 €



RECETTES		
Chapitre	Libellé	BP 2017
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	1 380 815.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	730 000.00 €
23	Immobilisations en cours	100 000.00 €
Total des recettes d'équipement		2 210 815.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	31 514.16 €
27	Autres immobilisations financières	415 000.00 €
Total des recettes financières		446 514.16 €
Total des recettes réelles d'investissement		2 657 329.16 €
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000.00 €
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	120 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	415 000.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		735 000.00 €
TOTAL		3 392 329.16 €

DELIBERATION N° 2017-47 CONSULTATION POUR ETUDE GEOTECHNIQUE POUR LA CREATION D'UN BASSIN TAMPON

Monsieur le Sénateur-Maire rappelle la nécessité de réaliser une étude géotechnique pour :

- La création de pré traitement
- La construction d'un bassin d'orage de 420 m³ avec local technique, groupe de pompage, désodorisation et télégestion.
- Création d'une ceinture de fossés.

A cet effet, trois cabinets ont été consultés et deux ont remis des offres. Pour des prestations identiques, le montant des propositions est de :

- Fondouest pour 16 809,00 € H.T
- Ginger pour 18 790,00 € H.T

Au vu du rapport établi par le cabinet IRH, maître d'œuvre il est proposé de retenir le cabinet FONDOUEST de Beaucouzé pour 16 809,00 € H.T.

Le Conseil municipal après avoir délibéré DECIDE d'accepter l'offre de Fondouest et AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer tous documents concernant cette mission.

DELIBERATION N° 2017-48 CONSULTATION POUR DES RELEVES TOPOGRAPHIQUES POUR LES TRAVAUX 1ère TRANCHE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Sénateur-Maire expose à l'assemblée la nécessité de réaliser des relevés topographiques dans le cadre de la Première tranche de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Ils concernent des relevés de voirie, du jardin public, du bâti, relief, hydrologie, végétation et réseaux concernés par les travaux.

Trois cabinets de géomètres ont été consultés et ont remis une offre.

- AGATHO Conseil pour 13 262,50 € H.T
- BARBIER pour 10 550,00 € H.T
- GUILLERMINET pour 11 060,00 € H.T

Après avoir examiné les offres, le Cabinet IRH, maître d'œuvre, propose de retenir le Cabinet BARBIER.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de retenir l'offre de Mr BARBIER pour 10 550,00 € H.T et AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer tous documents concernant cette mission.



3) Finances

M. le Sénateur-Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de déposer des dossiers de demande de subventions dès 2017 pour l'aménagement du parc public prévu en 2018. Des dossiers ont été déposés au titre de la NCR (Région), de la FDAU ainsi qu'au titre du contrat de ruralité. Il est indispensable de joindre au dossier un plan de financement.

M. le Sénateur-Maire rappelle que sans obtention de ces subventions, le projet ne pourra avoir lieu.

DELIBERATION N° 2017-49 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC PUBLIC

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc public de Bonnétable, la commune souhaite déposer plusieurs dossiers de demande de subvention.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter les subventions ci-dessous et arrête les modalités de financement suivantes :

	DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.	en %
Travaux	Espace Accueil	152 900 €	NCR (Région)	176 000 €	18%
	Plaine de jeux secteur A	221 300 €	DETR (2018)	150 000 €	15%
	Espace de détente zone repos	260 000 €	Contrat de ruralité	250 000 €	25%
	Espace de détente potager	131 550 €	FDAU	20 000 €	2%
	Eco paturage	113 600 €	Commune	404 000 €	40%
	Mobilier	20 650 €			
	Sous total	900 000 €			
Maitrise d'œuvre	Honoraires	100 000 €			
TOTAL		1 000 000 €	TOTAL	1 000 000 €	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- autorise M. le Sénateur-Maire à déposer des demandes de subvention*
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.*

M. le Sénateur-Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de réfléchir à la manière de désherber les rues de la commune. Actuellement le binage manuel nécessite un travail important des agents communaux, temps qu'ils pourraient affecter à d'autres tâches. Aussi il convient de s'intéresser aux méthodes alternatives de désherbage notamment le thermique. La commune pourrait acheter le matériel et le mutualiser. L'agence de l'eau subventionne l'achat de ce type de matériel entre 30 et 60 % sous condition qu'un plan de désherbage soit établi. Cet organisme subventionne également l'élaboration du plan de désherbage.

DELIBERATION N° 2017-50 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE DESHERBAGE

La commune souhaite faire appel à un cabinet d'étude afin d'élaborer un plan de désherbage afin de ne plus utiliser de produit phytosanitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Sénateur-Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 60% auprès de l'agence de l'eau pour l'élaboration d'un plan de désherbage de la Ville.

4) Personnel

M. le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal que 3 adjoints techniques ont obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe depuis déjà quelques années parfois. Compte tenu du travail accompli, M. le Sénateur-Maire propose de les nommer sur ce grade au 1^{er} avril 2017. Pour ce faire, il est nécessaire de créer 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et supprimer 3 postes d'adjoint technique.



DELIBERATION N° 2017-51 CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE AU 1ER AVRIL 2017

Monsieur le Sénateur-Maire informe le Conseil de la possibilité de nommer trois agents sur des postes d'adjoint technique principal 2ème classe suite à l'obtention d'un examen professionnel. Ces agents qui ont pris des responsabilités qui incombent à ce garde, Monsieur le Sénateur-Maire propose de créer trois postes d'adjoint technique principal 2ème classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à 35h hebdomadaires à compter du 1er avril 2017.

DELIBERATION N° 2017-52 SUPPRESSION DE 3 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A COMPTER DU 1ER AVRIL 2017

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Après avis favorable du Comité Technique du 7 février 2017, Monsieur le Sénateur-Maire propose la suppression de trois postes d'adjoint technique à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition de Monsieur le Sénateur-Maire et de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er avril 2017.

5) Patrimoine

M. le Sénateur-Maire indique au Conseil Municipal qu'un deuxième appartement, propriété de la commune, vient de se libérer à la résidence située 2 rue Saint André de Gelly. Il propose de le mettre en vente.

DELIBERATION N° 2017-53 VENTE D'UN APPARTEMENT A LA RESIDENCE 2 RUE SAINT ANDRE DE GELLY

Monsieur le Sénateur-Maire informe le Conseil que la Commune a possibilité de vendre un des appartements situés rue Saint André de Gelly suite à la résiliation du bail par le locataire.

Il est précisé qu'il s'agit d'un T2 de 56 m² situé au n°9.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Monsieur le Sénateur-Maire à :

- Vendre cet appartement au meilleur prix
- Le mettre en vente auprès de différentes agences et notaires du secteur.

M. le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal que les biens immobiliers en vente ne trouvent pas acquéreurs. Après avoir pris contact avec les notaires, il semblerait que les prix de vente soient trop excessifs. M. le Sénateur-Mairie propose de baisser les prix de vente.

DELIBERATION N° 2017-54 PRIX DE VENTE DES MAISONS

M. le Sénateur Maire propose de baisser le prix de vente des maisons, propriétés de la Commune, en vente depuis au moins 3 ans, suite aux préconisations d'un notaire de la commune, afin de pouvoir faciliter leur vente.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de baisser le prix de vente des maisons comme suit :

- 4 rue Georges Clémenceau : prix de vente actuel : 32 000 € / prix de vente proposé : 15 000 €
- 5 rue Saint Nicolas : prix de vente actuel : 76 000 € / prix de vente proposé : 55 000 €
- 16 rue Saint Nicolas (Ancien garage) : prix de vente actuel : 35 000 € / prix de vente proposé : 25 000 €.

M. le Sénateur-Maire rappelle que le Conseil avait délibéré favorablement à la vente de terrains aux sociétés Danish Crown et Ruel en janvier dernier. Il est nécessaire de délibéré à nouveau car une parcelle de 4 m² avait été oublié.



DELIBERATION N° 2017-55 VENTE DE TERRAINS SUR LA ZONE D'ACTIVITES AU LIEU DIT « LE MOULIN DE MARTEAU » ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-12

Monsieur le Sénateur-Maire informe le Conseil que les sociétés Danish Crown et Ruel souhaitent faire l'acquisition d'une bande de terrains afin d'y construire un bassin de récupération des eaux usées en cas d'incendie.

Après bornage, selon les besoins de chaque entreprise, il est proposé au Conseil Municipal de vendre :

- Les parcelles AK 740, 742 et 748 à la société Danish Crown*
- Les parcelles AK 738 et 743 en indivision à Danish Crown et la SCI la Croix*

Ces terrains seraient vendus sur la base d'un euro symbolique sous condition suspensive de la réalisation d'un projet de développement économique de leur entreprise avec l'engagement de réaliser une clôture, à l'identique de celle existante, pour protéger le site de la station d'épuration.

Il est précisé qu'il y aura des servitudes liées à des canalisations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Sénateur-Maire à :

- Vendre ces terrains tels que précisé ci-dessus*
- Signer tous les documents nécessaires auprès de Maître Porzier.*

6) Cimetière

M. le Sénateur-Maire donne la parole à Mme Bellanger, 2^{ème} adjointe.

Mme Bellanger rappelle que le règlement général des cimetières appliqué sur la commune de Bonnétable date de 1943 et qu'il convient d'effectuer des modifications. Le document a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

DELIBERATION N° 2017-56 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES

Madame Bellanger donne lecture du règlement des cimetières.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité adopte le règlement dans sa globalité dont l'arrêté sera joint en annexe.

7) Marchés publics

DELIBERATION N° 2017-57 DESIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR LE BALAYAGE ET LE NETTOYAGE DES VOIRIES

Monsieur le Sénateur-Maire rappelle qu'un contrat avait été conclu avec l'entreprise NCI Environnement pour le nettoyage et le balayage des voiries communales.

Celui-ci prenant fin, une consultation a été lancée, à laquelle trois entreprises ont répondu.

Après classement des offres, il s'avère que l'entreprise la mieux disante est la société NCI Environnement pour un coût annuel de 8 928 € HT (soit 496 € HT par passage).

Ce, sur la base de 18 passages par an, pour une durée d'un an reconductible deux fois avec effet au 1er avril 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de retenir l'entreprise NCI Environnement pour un coût annuel de 8 928 € HT et autorise Monsieur le Sénateur-Maire à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2017-58 ACHAT D'ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame Bellanger propose au Conseil Municipal d'accepter le devis du groupe Leblanc pour l'acquisition d'illuminations de Noël pour la somme de 4 142,57 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de Leblanc pour la somme de 4 142,57€ HT.



DELIBERATION N° 2017-59 TRAVAUX DE TOITURE AUX TOILETTES PUBLIQUES PLACE CHARLES DE GAULLE

Monsieur Godet propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de Stéphane Freulon pour des travaux de toiture et bardage aux toilettes publiques situées place Charles de Gaulle pour la somme de 1 278,78 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de Stéphane Freulon pour la somme de 1 278,78 € HT.

DELIBERATION N° 2017-60 TRAVAUX DE MENUISERIE SALLE MELUSINE

Monsieur Godet propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la SARL TOSTAIN pour des travaux de menuiserie à la salle Mélusine pour la somme de 1 006,85 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SARL TOSTAIN pour la somme de 1 006,85 € HT.

DELIBERATION N° 2017-61 ACQUISITION DE PLAQUES DE PROTECTION MURALE POUR LE GYMNASSE

Madame Plever propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de TRYO SPORT pour l'acquisition de plaques de protection murale pour le gymnase pour la somme de 2 260,80 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de TRYO SPORT pour la somme de 2 260,80 € HT.

DELIBERATION N° 2017-62 TRAVAUX DE DEMOLITION DE 3 CONDUITS DE CHEMINEES A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de Stéphane Freulon pour des travaux de démolition de conduits de cheminée à la maison des Associations pour la somme de 1 086,70 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de Stéphane Freulon pour la somme de 1 086,70 € HT.

DELIBERATION N° 2017-63 MISE SOUS PROTECTION DES ECOLES

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de SOGETREL pour la mise sous protection des écoles pour la somme de 31 059,05 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de SOGETREL pour la somme de 31 059,05 € HT.

DELIBERATION N° 2017-64 INSTALLATION DE VIDEO PROTECTION

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de SOGETREL pour l'installation d'un système de vidéo protection sur la voie publique pour la somme de 85 230,61 € HT.

Il est précisé que la commune a obtenu les autorisations préfectorales nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de SOGETREL pour la somme de 85 230,61 € HT.

DELIBERATION N° 2017-65 PROTECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de SOGETREL pour la mise sous protection des bâtiments communaux pour la somme de 31 225,70 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de SOGETREL pour la somme de 31 225,70 € HT.



8) Questions diverses

M. le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création de la CDC Maine Saosnois, il est nécessaire de désigner un membre à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

DELIBERATION N° 2017-66 DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANFERTS DE CHARGES (CLETC)

*Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la fiscalité professionnelle unique,
Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2016-0645 du 14 décembre 2016, portant création de la communauté de communes Maine Saosnois issue de la fusion des communautés de communes Maine 301, du Pays Marollais et du Saosnois,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de son représentant au sein de la CLETC, dans le cadre du régime de Fiscalité Professionnelle Unique,*

Où l'exposé de Monsieur le Sénateur-Maire,

Le Conseil Municipal DESIGNNE, parmi ses membres, à l'unanimité, Monsieur VOGEL Jean Pierre pour siéger en tant que titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la communauté de communes Maine Saosnois, dans le cadre du régime de Fiscalité Professionnelle Unique,

Madame GUILLOPE Rose-Marie en tant que suppléant en cas d'empêchement du titulaire de siéger à ladite commission.

DELIBERATION N° 2017-67 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE MELUSINE

M. le Sénateur-Maire informe l'Assemblée de la demande de mise à disposition gracieuse de la salle Mélusine au profit des Tréteaux de Malestable le 30/04/2017.

L'association fait bénéficier de leur dernière représentation gratuitement aux personnes âgées et aux établissements gériatriques.

A ce titre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de l'association et mettra gracieusement la salle mélusine à disposition des Tréteaux de Malestable le dimanche 30 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Vu pour être affiché le 17/03/2017,
le Sénateur-Maire, Jean Pierre VOGEL**

